

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 1^{er} juillet 2019

Objet
**Organisation de
l'école de
Musique**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 juin 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN,
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG,
M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE,
M. LERAUT, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD,
M. LEY, M. BUTEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BONNAL à Mme N. LACUEY

Absent excusé :

M. LE BARS

M. Nicolas CALT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD) est un outil majeur de la politique culturelle de la ville. Elle permet la découverte et l'apprentissage de nombreuses disciplines musicales, dans une diversité d'esthétiques classique et musiques actuelles.

Dans le cadre du projet d'établissement de l'EMMD, et pour développer l'offre d'enseignement artistique, un nouveau département cuivres va être créé dans les disciplines de la trompette et du tuba. Cette nouvelle offre permettra de renforcer les actions de l'EMMD sur le territoire à travers des projets d'éducation artistique et culturelle et scènes publiques.

Grade	Nombre de créations	Nombre de suppression
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à 2/20èmes / discipline : tuba	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à 4/20èmes / discipline : trompette	1	

Vu les articles 4-39-49-79-80 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 19 Juin 2019

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de créer les postes indiqués dans le tableau ci-dessus, à temps non complet, à compter du 28 août 2019.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 2 juillet 2019



Le Maire,

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	